



Chaque année les clubs et les comités sous l'égide de la Fédération Française de Scrabble organisent des championnats nationaux, régionaux et départementaux, des festivals, des tournois homologables, des épreuves simultanées ou qualificatives, attributives de titres et de points.

Toutes ces épreuves, qu'elles soient jouées individuellement, en paire ou par équipe, en 3 minutes, en semi rapide ou en blitz, sont exclusivement accessibles aux joueurs licenciés.

Les organisateurs et arbitres appliquent le Règlement International du Scrabble Duplicate en s'efforçant de suivre les consignes du **Guide d'Organisation et d'Arbitrage (le GOA)**. Ce document peut être téléchargé sur le site de la FFSc.

La gestion des épreuves doit être effectuée avec le logiciel SIGLES

LA DEMANDE D'HOMOLOGATION

Pour les Festivals et Tournois Homologables, une demande d'homologation doit être faite par les organisateurs, validée par le président de comité et être déposée auprès de la FFSc au plus tard trois mois avant la date de l'épreuve.

LE CALENDRIER ET L'ANNONCE DU TOURNOI

La FFSc décide des dates retenues pour les épreuves fédérales et simultanées, et les championnats régionaux. Sauf cas très exceptionnel (demande justifiée auprès du comité ou de la FFSc) aucune autre épreuve ne peut être organisée aux mêmes dates.

Les comités retiennent ensuite les centres nécessaires au bon déroulement des épreuves en fonction des disponibilités des clubs organisateurs.

Un centre doit pouvoir accueillir au minimum 15 joueurs d'au moins 2 clubs différents.

L'annonce doit être diffusée le plus largement possible par les comités ou les clubs organisateurs (site fédéral, Scrabblorama, envoi affichette par courriel, etc..) et indiquer :

- L'intitulé de l'épreuve
- Si le tournoi est jumelé par Internet et avec qui.
- Les organismes responsables (FFSc, Comité, club)
- L'adresse exacte (les plans d'accès sont les bienvenus)
- La date et les horaires des parties
- La nature des parties et la durée de réflexion par coup, 3 minutes, ou deux minutes trente ou deux minutes sur chacune des parties, qu'elles soient normales ou originales. A défaut d'indication, celle-ci sera de 3 minutes, sauf spécification « semi---rapide » (2 minutes) ou « blitz » (1 minute).
- L'organisation ou non d'une étape du Grand Prix pour les épreuves qui s'y prêtent
- Les coordonnées (téléphone, adresse complète, mèl) du responsable à contacter pour les inscriptions et tous renseignements
- La capacité de la salle
- Le montant des droits d'engagement avec majoration éventuelle pour inscription sur place
- Les modalités de retenue en cas d'annulation de l'inscription
- Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions (les organisateurs peuvent décider de clôturer les inscriptions dès que la capacité d'accueil est atteinte à condition de l'annoncer au préalable)
- Si la réservation se fait par mèl, l'organisateur a l'obligation de la confirmer dès réception, en précisant que l'inscription ne sera définitive qu'à réception du chèque correspondant
- L'indication de dotation (valeur et répartition de la dotation) ou de non dotation de l'épreuve
- Le numéro de téléphone portable d'une personne susceptible d'être contactée jusqu'au dernier moment.



LES DROITS D'ENGAGEMENT

Ils ne peuvent dépasser les maxima fixés par la FFSc et les comités, et sont fonction du type d'épreuve organisée. Leurs montants actualisés sont disponibles sur simple demande à la FFSc.

Si l'indication en a été faite au préalable, les organisateurs peuvent se réserver la possibilité de majorer les droits d'engagement pour les inscriptions prises dans les 24 heures précédant le tournoi, et réglées sur place. Les organisateurs ne sont pas tenus de rembourser les droits d'inscription en cas d'absence non signalée.

Les droits d'inscriptions pour les jeunes doivent être réduits dans les proportions suivantes :

- moins de 25 ans (Espoirs) : réduction de 50% jusqu'à la gratuité
- moins de 18 ans (Jeunes) : recommandation d'une réduction d'au moins 75% jusqu'à la gratuité

LA DOTATION

Pour les tournois dotés, la valeur de la dotation doit représenter au minimum 30 % du montant total des engagements perçus. L'organisateur peut, s'il le souhaite, attribuer une partie de la dotation par tirage au sort (50 % maximum de la dotation globale).

Il est obligatoire de prévoir une dotation spécifique *au mérite* au minimum pour les 5 premiers joueurs du classement général et le premier de chaque série (ABCD confondues).

En outre, les organisateurs des tournois (dotés ou non) doivent prévoir des coupes ou trophées au moins pour le premier du classement général et le premier de chaque série ainsi que pour le premier de chaque catégorie d'âge (actuellement espoirs, jeunes, vermeils, diamants).

LES SPECTATEURS

Dans la mesure du possible, les organisateurs doivent prévoir des places (de préférence en fond de salle) pour les spectateurs qui désirent suivre les parties en direct. Il est intéressant de prévoir des brochures de présentation de la FFSc à leur attention.

La présence des spectateurs ne doit toutefois en aucun cas gêner les joueurs et les arbitres.

LES HORAIRES

Ils sont prévus et annoncés sur la publicité de l'épreuve. Ils peuvent être modifiés durant l'épreuve, à condition que tous les participants en soient avertis (annonce en fin de partie). Toutefois, si un ou plusieurs joueurs venaient à manquer en cas d'horaire modifié, l'organisateur devra revenir à l'horaire initial.

LES MEDIAS ET LE SPONSORING

De manière à assurer une couverture médiatique aussi large que possible des épreuves, il convient, en amont, de contacter les principaux journaux, chaînes de radios et de télévision, locaux et si possible nationaux, et, en aval, de communiquer (sur) les résultats.

Le sponsoring et le partenariat sont très souhaitables, qu'ils s'exercent en espèces ou en nature. Dans le cas où la papeterie servirait de support à la communication des sponsors ou partenaires, l'espace prévu pour les logos et les annonces ne doit pas gêner les joueurs dans leur rédaction du bulletin.



LE MATERIEL

- **Les bulletins de jeu**

En prévoir 25 à 30 par joueur et par partie (+15% en réserve). Le billet doit respecter le modèle fourni par la FISF et adapté pour la FFSc. Les organisateurs ne peuvent pas recourir à d'autres modèles sans autorisation du Comité.

- **Les feuilles de route**

En prévoir une par joueur et par partie (+15% en réserve).

- **Les bulletins de correction**

En prévoir 4 par joueur et par partie (+ 15% en réserve). Les organisateurs sont tenus d'utiliser les bulletins sur le modèle fourni par la FISF. (les anciens modèles sont acceptés jusqu'à épuisement des stocks). Le modèle est en téléchargement sur le site de la FFSc.

- **Les feuilles de double arbitrage**

En prévoir 1 par double arbitre et par partie.
Le modèle est en téléchargement sur le site de la FFSc.

- **La sonorisation**

Le Juge Arbitre doit être distinctement audible de tous les joueurs (dans toutes les salles en cas de duplex). Il doit pouvoir couper le son du micro à tout moment.

- **Le chronomètre**

Les organisateurs doivent en vérifier le bon fonctionnement avant le début du tournoi, et prévoir un matériel de rechange. Ils devront s'assurer que ce chronomètre est réglable pour les épreuves en temps réduit.

- **La disposition des tables**

Plusieurs systèmes de numérotation sont répertoriés dans le GOA, en fonction du type d'épreuve. Un endroit de la salle proche d'un tableau et bénéficiant d'une bonne sonorisation sera réservée aux éventuelles « tables fixes », attribuées aux joueurs ayant des difficultés visuelles, auditives ou motrices, et l'ayant spécifiquement demandé lors de leur inscription.

Il est recommandé de prévoir un ou plusieurs plans de salle, à l'attention des joueurs et des arbitres. Un exemplaire de ce plan est à conserver sur la table centrale d'arbitrage.

- **Les numéros de table**

Prévoir un numéro par joueur. Ces numéros doivent être visibles par le juge---arbitre. Une numérotation spécifique peut---être réalisée pour les tables fixes.

- **Le matériel informatique**

Le juge---arbitre, tous les arbitres et les doubles arbitres doivent être équipés d'un ordinateur muni du logiciel Duplitop actualisé. Il est fortement recommandé de disposer d'un ordinateur de réserve pour pallier une panne éventuelle.

Les arbitres fédéraux et régionaux (AF et AR) doivent disposer d'une imprimante, sauf si une imprimante commune en réseau est prévue par les organisateurs. Dans tous les cas, il convient de s'assurer qu'il y a suffisamment de matériel pour que tous les arbitres puissent imprimer leur tableur en fin de partie. Il est en particulier très souhaitable que les arbitres équipés d'imprimantes apportent le driver de leur imprimante, en secours pour une installation sur d'autres ordinateurs non équipés.



- **Les tableaux**

Prévoir un nombre de tableaux suffisant pour que les joueurs puissent sans problème vérifier le tirage et la grille à tout moment de la partie. De manière générale, il est recommandé de prévoir un très grand tableau près du juge---arbitre (donc surélevé) et si nécessaire, selon le nombre de participants et ou la configuration de la salle, des tableaux de rappel pour les côtés ou le fond de la salle.

L'utilisation d'un vidéo projecteur est bienvenue, à condition que le logiciel affiche lisiblement le tirage, la solution retenue et la grille de jeu, à l'exclusion de toute autre donnée ou information.

Une notice d'utilisation de cet appareil est disponible en téléchargement sur le site de la FFSc.

L'ATTRIBUTION DES TABLES

Les tables de la première partie sont attribuées automatiquement par le logiciel SIGLES en fonction du classement international.

Pour les parties suivantes, elles sont attribuées, toujours par Sigles, en fonction des résultats des parties jouées. Les organisateurs peuvent choisir de ne pas modifier l'attribution des tables si deux parties se suivent dans la demi---journée, ainsi que pour les épreuves arbitrées en différé (simultané en blitz ou en semi rapide).

Pour les épreuves attributives de titres (excepté pour les épreuves en blitz) le changement de table est obligatoire avant la dernière partie.

L'ARBITRAGE ET L'HOMOLOGATION

Le corps arbitral se compose d'arbitres fédéraux et régionaux ainsi que d'arbitres correcteurs de comité ou de club (ACC).

Ce corps arbitral doit être suffisamment étoffé pour que la surveillance de la salle soit possible, et pour pallier les problèmes éventuels.

Chaque poste d'arbitrage doit être pourvu en bulletins de correction, en feuilles de route et en feuilles blanches pour les éditions en fin de partie.

L'organisateur doit afficher la liste des arbitres, avec leur rôle tout au long de la compétition, ainsi que les noms des responsables des clés (s'il y en a).

- **Le directeur de tournoi**

C'est généralement l'organisateur. Ce rôle peut aussi être assuré par un arbitre, ou par la personne chargée de l'édition des résultats sur Sigles. Il dispose impérativement du GOA en vigueur, pour s'y référer en cas de doute sur un point de règlement.

- **Le juge---arbitre**

Le juge arbitre annonce la commission d'arbitrage et la convoque si besoin. Il vérifie la remontée des décisions prises vers le responsable des résultats, et donne lecture des palmarès intermédiaires et renseignements divers concernant l'épreuve dont il a la charge.

Lors de la direction de la partie, il doit suivre le mieux possible les consignes du GOA, en téléchargement sur le site fédéral. Il doit assurer pleinement son rôle de surveillance, principalement pendant l'opération de ramassage des billets. A cet effet, la table du juge---arbitre sera surélevée. Dans la mesure du possible, il est fortement recommandé que le juge---arbitre se consacre exclusivement à ses missions de direction de partie et de surveillance de la salle.

Le tirage des parties doit être manuel, strictement intégral (jamais plus de 7 lettres tirées –ou 8 pour les parties originales--- et toujours sorties du sac une par une), et ne doit pas être effectué avant l'annonce du mot précédent.



- **L'assesseur**

Il porte assistance au directeur de la partie en matière de choix de mots et prononciation des solutions retenues, et supplée le juge---arbitre dans toutes ses tâches. Il gère la salle et les incidents possibles.

- **L'arbitre correcteur**

La correction des billets doit obligatoirement se faire en rouge. Les commentaires doivent être inscrits dans les cases prévues à cet effet. En aucun cas, le correcteur ne doit écrire sur la partie du bulletin réservée au joueur (quadrillage, réf. Alphanumérique et score).

Tous les avertissements doivent être comptabilisés. En cas de zéro, le correcteur doit dans tous les cas indiquer le ou les mot(s) incriminé(s) sur le bulletin d'avertissement. Ce bulletin doit être plié de façon à ne laisser apparaître que le numéro de table du joueur et le numéro du coup.

Lors du règlement des litiges en fin de partie, l'arbitre correcteur doit impérativement commencer par libérer les joueurs avec lesquels il est d'accord et demander aux autres de ne pas s'éloigner de leur table. Le score rectifié par le correcteur doit être très clairement inscrit sur la feuille d'arbitrage correspondante.

Aucune modification de score sur le tableur ne doit être effectuée sans contrôle préalable du billet.

- **Le double arbitre**

Le double arbitrage est impérativement effectué sur place pour les championnats, festivals, tournois homologables ou équivalents.

Il est toléré un double arbitrage en différé de 24 h maxi pour le simultané mondial de Blitz.

Cette vérification est à faire par plusieurs arbitres exclusivement prévus à cet effet sur chaque partie. Ils notent les erreurs éventuelles sur une feuille de suivi du double arbitrage, et s'assurent que les corrections ont été portées sur les tableurs avant envoi pour les résultats.

- **Le délégué fédéral (pour les Festivals Fédéraux , Championnats de France et Festivals Régionaux).**

C'est un joueur (ou un arbitre qui ne participe pas à l'organisation) et dans la mesure du possible un membre du Comité d'Éthique, du BD, ou de la commission arbitrage.

Son nom est annoncé en début de tournoi et il est habilité à recueillir les requêtes ou remarques des autres joueurs ou arbitres, et à en informer les organisateurs.

- **Le responsable des clés**

C'est un arbitre qui en début de partie récupère auprès de l'organisateur les clés USB contenant les fichiers de noms des participants à l'épreuve. Il les fait passer aux arbitres dont il a responsabilité, note les absents (à l'attention du gestionnaire des résultats) et s'assure en fin de partie que les arbitres ne s'éloignent pas sans avoir imprimé et corrigé leur tableur et exporté leurs résultats sur la dite clé. Il la transmet ensuite à la personne responsable de l'encodage des résultats.

- **Le responsable de salle (festivals)**

Le Responsable de Salle(s) fait partie de l'équipe d'organisation. Il gère une ou plusieurs salles, depuis la mise en place jusqu'à la désinstallation finale. Il vérifie avant chaque partie la présence des personnes affectées à ces salles (arbitres, ramasseurs, teneurs de tableau) ; il s'assure de la quantité suffisante de papeterie et de lots et organise leur distribution.

- **Le préposé au tableau**

Une personne doit être prévue à chaque tableau pour **afficher au fur et à mesure les lettres dans l'ordre dans** lequel elles ont été énoncées par le juge arbitre au moment du tirage. Le reliquat doit être disposé par ordre alphabétique, joker en dernière position.

- **Le ramasseur**

Il doit être prévu un ramasseur pour 30 tables maximum (20 dans le cas blitz). Ils ne doivent entamer leur ramassage qu'après la seconde sonnerie et ne distribuer leurs éventuels bulletins d'avertissement qu'à partir de ce moment---là, et en aucun cas pendant le temps de réflexion. Il est de leur devoir de signaler à leur arbitre toute irrégularité détectée. Ils doivent refuser le bulletin d'un joueur qui l'aurait terminé ou changé après la seconde sonnerie. Ils collectent alors un bulletin vierge. Les ramasseurs doivent veiller à appliquer la règle d'alternance du sens de ramassage d'un coup à l'autre. Ils respectent toujours l'ordre croissant des numéros de tables des bulletins et ne se positionnent pas devant les joueurs en attendant la seconde sonnerie.

- **La commission d'arbitrage (non requise pour les épreuves de catégorie 1)**

Avant le début de l'épreuve, le juge arbitre ou le directeur du tournoi annonce la composition de la commission d'arbitrage, qui sera appelée à trancher sur les litiges éventuels entre joueurs et arbitres. Cette commission doit être composée de 3 joueurs et de 2 arbitres (+ un suppléant dans chacune des catégories, à qui il sera fait appel si un des membres de la commission est lui---même concerné par le litige). Il est préférable que les joueurs retenus pour faire partie de la CA aient également des compétences en arbitrage et soient au fait des articles du règlement.

La commission tranche sur les problèmes de graphie, de même que sur les questions relatives à l'application du règlement en vigueur et le bien fondé des sanctions qui en découlent. En dehors de tentatives évidentes de jeux sur 2 tableaux, s'il y a ambiguïté, le doute profite au joueur.

Elle se réunit à l'appel du juge arbitre, en fin de partie, ou au début de la partie suivante, si le litige est exposé trop tardivement pour que les personnes concernées soient encore toutes présentes.

- **La commission de recours fédérale**

Instance fédérale présidée par le responsable de la commission du règlement. Elle est composée de trois membres de la commission du règlement et de deux membres de la commission d'arbitrage.

Toute décision prise par les arbitres correcteurs, juges---arbitres ou doubles arbitres, peut faire l'objet d'un recours de la part des joueurs qui s'estiment lésés.

Seul le joueur concerné peut faire appel à cette commission.

Le joueur doit effectuer sa démarche par l'intermédiaire de l'organisateur du tournoi qui transmettra à la FFSc dans les plus brefs délais le (s) bulletin(s) scanné(s) en cause et tous autres éléments éventuellement nécessaires. La FFSc les fera parvenir aux membres de la commission de recours fédérale, instance de dernier recours, qui seule peut modifier la décision prise par la Commission d'Arbitrage du tournoi.

- **L'affichage**

Les organisateurs doivent afficher le classement général complet après chaque partie à un endroit au minimum.

Les scores affichés doivent être officiels (corrigés après règlement des litiges). Un joueur qui ne serait pas d'accord avec le score indiqué a toutefois le droit d'introduire une réclamation avant le début de la manche suivante. Il sera dans ce cas procédé à une vérification rapide de ses scores pour correction éventuelle lors de la partie suivante.

- **L'annonce avant la partie**

Après chaque manche, le juge arbitre ou son assesseur doivent annoncer les 5 premiers de la partie précédente, et les 10 premiers du classement général. Il est possible d'annoncer également le premier de chaque série, le premier jeune, vermeil, diamant. Au début de la dernière partie, l'annonce peut être étendue aux joueurs potentiellement qualifiés pour le Grand Prix.

L'envoi des résultats (à la FFSc ou au Comité) se fait au travers de SIGLES ou programme équivalent, dans un délai de 3 jours maximum.



Tous les documents (bulletins de jeu, tableurs, feuilles de suivi de double arbitrage) **relatifs à la dernière partie** de l'épreuve sont à conserver une semaine, pour pallier une contestation postérieure éventuelle.

- **La redevance**

La redevance fédérale doit être jointe aux résultats, et, suivant les règles établies au sein du Comité, envoyée soit au Comité qui transmet, soit directement à la FFSc. Les montants de redevance sont fixés en début de chaque saison par la FFSc. La redevance pour les Espoirs (moins de 25 ans) est réduite dans les mêmes proportions que les droits d'inscriptions (au moins 50%). Remarque : pour les "moins de 18 ans", il est recommandé de réduire les droits d'inscription d'au moins 75%. En cas de gratuité, il n'y a pas de redevance fédérale à régler.

LE GRAND PRIX

Chaque organisateur d'un tournoi, festival, championnat départemental ou championnat régional est libre d'inclure une étape du Grand Prix à l'issue de son tournoi. L'annonce doit en être faite au préalable.

L'ÉPREUVE DE DÉPARTAGE

Cette épreuve est nécessaire pour les compétitions attribuant un titre.

Les organisateurs d'un festival ou d'un tournoi peuvent décider de ne pas départager les ex aequo.

LES TITRES

Un même joueur ne peut prétendre au cumul des titres, dans une série et dans une catégorie. Si tel est le cas, le titre par catégorie passe au joueur suivant, dans l'ordre du classement général.

NON CONFORMITE D'UNE ÉPREUVE

En cas du non respect du présent cahier des charges, le délégué fédéral informe le Président de Comité concerné p o u r éviter que les problèmes signalés n e se renouvellent.

En cas d'anomalie grave, le délégué fédéral remonte l'incident à une instance fédérale qui entérinera ou invalidera les résultats.